Union économique et monétaire UEM, 3ème phase: composition du Comité économique et financier CEF

1998/2065(COS) - 25/02/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF: modalités relatives à la composition du comité économique et financier. CONTENU: la troisième phase de l'Union économique et monétaire commencera le 01/01/1999. Le traité requiert la dissolution de l'actuel Comité monétaire au début de la troisième phase et l'institution d'un comité économique et financier (CEF). Conformément aux exigences du traité, la Commission présente une proposition de décision du Conseil sur les modalités relatives à la composition du CEF. Celle-ci prévoit que les Etats membres, la Commission et la Banque centrale européenne nomment chacun deux membres, de sorte que le CEF comptera 34 membres au total.